



# Règlement sportif particulier

## Coupe de l'Isère Seniors

### Saison 2022-2023

#### 1. OBJET

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise chaque saison une compétition dénommée « Coupe de l'Isère - Trophée Jean-Jacques Quiblier » chez les masculins et « Coupe de l'Isère - Trophée Lucette Roy » chez les féminines.

#### 2. RÈGLES DE PARTICIPATION

La Coupe de l'Isère est ouverte aux équipes seniors féminines et masculins disputant le championnat de l'Isère. Un club peut engager une ou plusieurs équipes à condition qu'elles soient personnalisées.

L'engagement des équipes est gratuit. Il est à effectuer auprès du Comité pour le **17 juillet 2022** au plus tard.

#### 3. ORGANISATION SPORTIVE

La Coupe de l'Isère se déroule par match éliminatoire. Le tirage au sort intégral des rencontres est effectué par les membres de la Commission des Compétitions 5x5 au siège du Comité Départemental sous couvert des membres du Bureau Directeur. Un tableau d'évolution des équipes est défini lors du tirage au sort initial.

Les rencontres se déroulent sur le terrain de l'équipe évoluant dans la catégorie de championnat la plus basse. Si les deux équipes évoluent dans la même catégorie de championnat, la rencontre a lieu sur le terrain du premier tiré au sort ou le premier indiqué dans le tableau d'évolution de la Coupe. Pour les demi-finales et les finales, les rencontres ont lieu sur terrain désigné par le Comité.

L'horaire officiel de toutes les rencontres est l'horaire choisi par le club recevant lors de l'engagement de son équipe, sauf pour les ½ finales et finales (horaires fixés par la Commission des Compétitions 5x5).

Les rencontres doivent avoir lieu impérativement aux dates fixées par la Commission des Compétitions 5x5. En aucun cas elles ne peuvent être déplacées sous peine d'élimination de la Coupe de l'Isère et d'une amende correspondant à un forfait général en championnat départemental.

En cas d'égalité au score à la fin du temps réglementaire, il est joué autant de prolongation de 5 mn qu'il est nécessaire pour obtenir un résultat positif.

Les équipes recevantes, ou celles désignées comme recevantes sur la convocation lors des rencontres sur terrain neutre doivent prévoir un deuxième jeu de maillot de couleur différente.

Pour les équipes encore qualifiées en Coupe de France et les équipes dont un ou des joueurs sont en stage arbitres ou technique, les rencontres devront se dérouler en semaine. A défaut d'accord entre les deux clubs, la Commission des Compétitions 5x5 fixera la rencontre le vendredi soir à 20h30.

#### 4. PERSONNALISATION DES ÉQUIPES

~~Les clubs qui engagent plusieurs équipes, ces dernières devront être personnalisées du début à la fin de la Coupe de l'Isère (10 joueurs).~~ Sous peine de disqualification et d'interdiction aux clubs de participer à la Coupe de l'Isère la saison suivante, et dans le cas de plusieurs équipes engagées, tout joueur ayant participé à une rencontre de Coupe avec l'une des équipes ne pourra pas participer aux rencontres de la ou les autre équipe(s), pour toute la durée de la compétition.

## **5. OFFICIELS**

Les arbitres sont désignés par la CDO. Les rencontres sont arbitrées en double, si possible. Les frais d'arbitrage sont pris en charge par les clubs à parts égales, tout au long de la Coupe de l'Isère, à l'exception des demi-finales et finales, lors desquelles les frais d'arbitrage sont pris en charge par le Comité de l'Isère.

La table de marque, jusqu'aux 1/4 de finale, est assurée par les clubs, selon les dispositions réglementaires en vigueur pour les championnats de l'Isère.

Pour les demi-finales et pour les finales les officiels de la table de marque seront proposés par le club organisateur et validés par la CDO.

## **6. DISCIPLINE**

Tout club qui a, au cours de la Coupe de l'Isère, une attitude antisportive (faute disqualifiante avec rapport, incidents), est exclu de cette Coupe de l'Isère la saison suivante, après étude du dossier par le Bureau Départemental. Toute équipe qui déclare forfait dans la Coupe de l'Isère, après qu'elle se soit engagée, est amendée d'un forfait selon les règlements financiers du Comité Départemental de l'Isère, En cas de forfait lors des 1/2 finales et finale, l'équipe ne pourra pas participer à la Coupe l'année d'après.

## **7. PARTICULARITÉS**

Un handicap de 7 points sera appliqué entre deux niveaux consécutifs (Pré-régionale et D2 ou D2 et D3) Ce handicap sera porté à 14 points entre la catégorie Pré-régionale et D3.

Pour tout point non spécifié dans le présent règlement, il est fait référence aux règlements du Comité Départemental.